

## Face à l'insécurité, de plus en plus de Français s'arment



Article rédigé par *Le Figaro*, le 10 janvier 2022

source [Le Figaro] Pour renforcer la traçabilité des arsenaux, un nouvel outil numérique est présenté ce lundi à Beauvau. Il doit aussi faciliter les démarches des usagers.

Lors du partage de la succession, il y a six ans, aucun de ses frères et sœurs n'en avait voulu. Mais où est donc passé le fusil à crosse d'argent du chasseur émérite qu'était son père? Depuis cet été, la multiplication des agressions, des cambriolages, [l'«ensauvagement» de la société](#) l'ont convaincu: Maxime veut s'armer. Pour avoir le droit de posséder une arme à feu dans sa maison isolée de l'Aveyron, cet enseignant va même passer son permis de chasse. Comme tous les détenteurs d'armes - près de 5 millions en France -, il va devoir s'enregistrer sur un portail en ligne sécurisé. Présenté lundi au ministère de l'Intérieur, le système d'information sur les armes (SIA), un nouvel outil numérique censé faciliter les démarches des usagers et renforcer la traçabilité des arsenaux, sera opérationnel à partir de février. Les autorités promettent une démarche «simple», pendant six mois, pour les détenteurs d'armes «de famille» souvent oubliées au grenier - et pas encore enregistrées.

Professeur bientôt retraité, Maxime n'est «pas du tout un excité». Mais «la confiance que j'ai dans l'État pour me protéger, ma famille et moi, s'est très nettement effritée, assure-t-il. Le système pénal ne fonctionne plus, les délinquants sont libérés trop rapidement. Il faut maintenant que la loi soit du côté des agressés: je ne dis pas qu'il faut se faire justice soi-même, mais qu'il ne faut pas pénaliser une personne qui s'est défendue de façon proportionnelle à l'agression.» À son épouse, il apprendra également le maniement du fusil de chasse. Se voit-il pour autant tirer sur un éventuel cambrioleur? «Je vais d'abord prendre toutes les mesures pour que cela ne se produise pas, réplique-t-il. Faire installer une porte blindée et fermer les volets tous les soirs. Mais je m'imagine tout à fait sortir le fusil par la fenêtre et tirer en l'air pour effrayer l'agresseur. Ce qui n'est pas possible, c'est de rester sans rien faire.»

Même volonté de se sécuriser chez Marie-Hélène, qui vit seule dans sa maison au cœur d'une bourgade de l'Hérault. Pendant le confinement, «en pleine nuit, la police municipale a sonné chez moi: ils avaient vu un homme rôder près de mon portail», rapporte cette veuve sexagénaire. Les deux fusils de chasse de son mari ont été remontés de la cave jusque dans un coffre-fort près de son lit. «Ne tirez pas si l'homme s'avisait de repasser par votre jardin, lui ont toutefois conseillé les policiers. Vous auriez plus d'ennuis que le malfaiteur.» Pas question en tout cas, pour elle, de passer le permis de chasse ni de s'inscrire à un club de tir... seules conditions, pour un civil, pour avoir le droit de détenir une arme à feu.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)